

Séance du 25 juin 2015

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de membres		
Composant le Conseil Syndical	En exercice	Présents ou représentés
24	24	21

Date de la convocation :
Le 19 juin 2015

Date d'affichage

13 JUIL. 2015

Objet de la délibération :

Autorisation de signer un bail

L'an deux mille quinze, le vingt cinq juin.

À 18h00, le conseil syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Monsieur FERREIRA Olivier, Mesdames DECAMP An FOYART Khristine, MORIN Françoise (suppléante de M. FORG PARIGOT Marianne et TROUVAIN Corinne, Messieurs CZEPCZYN DEMAISON Daniel, FERRY Dominique, FONTAINE Dominique, G. Daniel, GRANIER Jean-Claude, GUESNIER Jean-Noel, HAUDRECHY J Pierre, HEDUY Christian, LEBOEUF Jean-Pierre, MAZIERES Flo TASSIN Jackie et WARIN Gérard.

Pouvoir : Monsieur DENNEL à Monsieur LEBOEUF et Monsieur CARVALHO à Monsieur TASSIN.

Secrétaire : Madame TROUVAIN Corinne

Considérant la nécessité pour le SEZEO d'avoir un local permettant l'installation des bureaux du Syndicat,

Considérant la disponibilité du local situé au 20 rue Jean Jaurès Thourotte,

Considérant le projet de bail annexé,

Il est proposé aux membres :

- D'approuver la signature d'un contrat de bail entre la Ville de Thourotte et le SEZEO pour les bureaux situés au 20 rue Jean Jaurès dont les caractéristiques figurent dans le projet de bail annexé,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier et notamment le contrat de bail,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en service de ces locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical

- approuve la signature d'un contrat de bail entre la Ville de Thourotte et le SEZEO pour les bureaux situés au 20 rue Jean Jaurès dont les caractéristiques figurent dans le projet de bail annexé,
- autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier et notamment le contrat de bail,
- autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en service de ces locaux.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le 02/07/2015
Notification le 13/07/2015
Par délégation, le D.G.S.

Le Président,

